

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 2

Date d'affichage de la convocation : 11.10.2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le onze octobre deux mil vingt-deux, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Gérard CONRAD - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Armand RUPP - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE - Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Hervé DIEBOLD - Philippe ROSER

Étaient absentes excusées représentées :

Madame Désirée HUBER DINCHER donne procuration de vote à Monsieur Philippe ROSER
Madame Valérie WEHN donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Etaient absents excusés

Monsieur Laurent BAYART - Monsieur Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

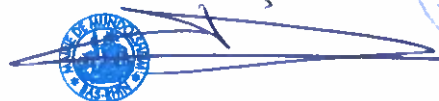
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 19 octobre 2022

Publié sur le site internet de la commune le 20 octobre 2022

Le Maire, Béatrice BULOU



6. Budget primitif 2022 : Décision modificative n°3

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 23

Conseillers
absents : 4
dont 2 avec procuration

Le budget primitif 2022 de la commune prévoit un crédit de 152 748,00 € à l'article 657358 pour la participation de la commune au fonctionnement du SIVU Ravel sur lequel est adossée l'école de Musiques Ravel. Le Conseil d'Administration du SIVU Ravel a décidé lors de sa réunion du 29 septembre 2022 d'un appel de fonds complémentaire aux communes qui s'élève, pour la commune de Mundolsheim à 5 091,58 €. Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT	Prog				
D/ 657358-311 Subv. de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	/		5 092,- €		
D/ 022-01 Dépenses imprévues	/	5 092,- €			
TOTAL FONCTIONNEMENT		5 092,- €	5 092,- €		

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°3 du budget 2022 conformément au tableau présenté ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 25 Voix pour

Mundolsheim, le 19 octobre 2022
 Le Maire,

 Béatrice BULOUE



La secrétaire de séance,



Cathie PETRI